Bureau de la sécurité des transports du Canada

Transportation Safety Board of Canada

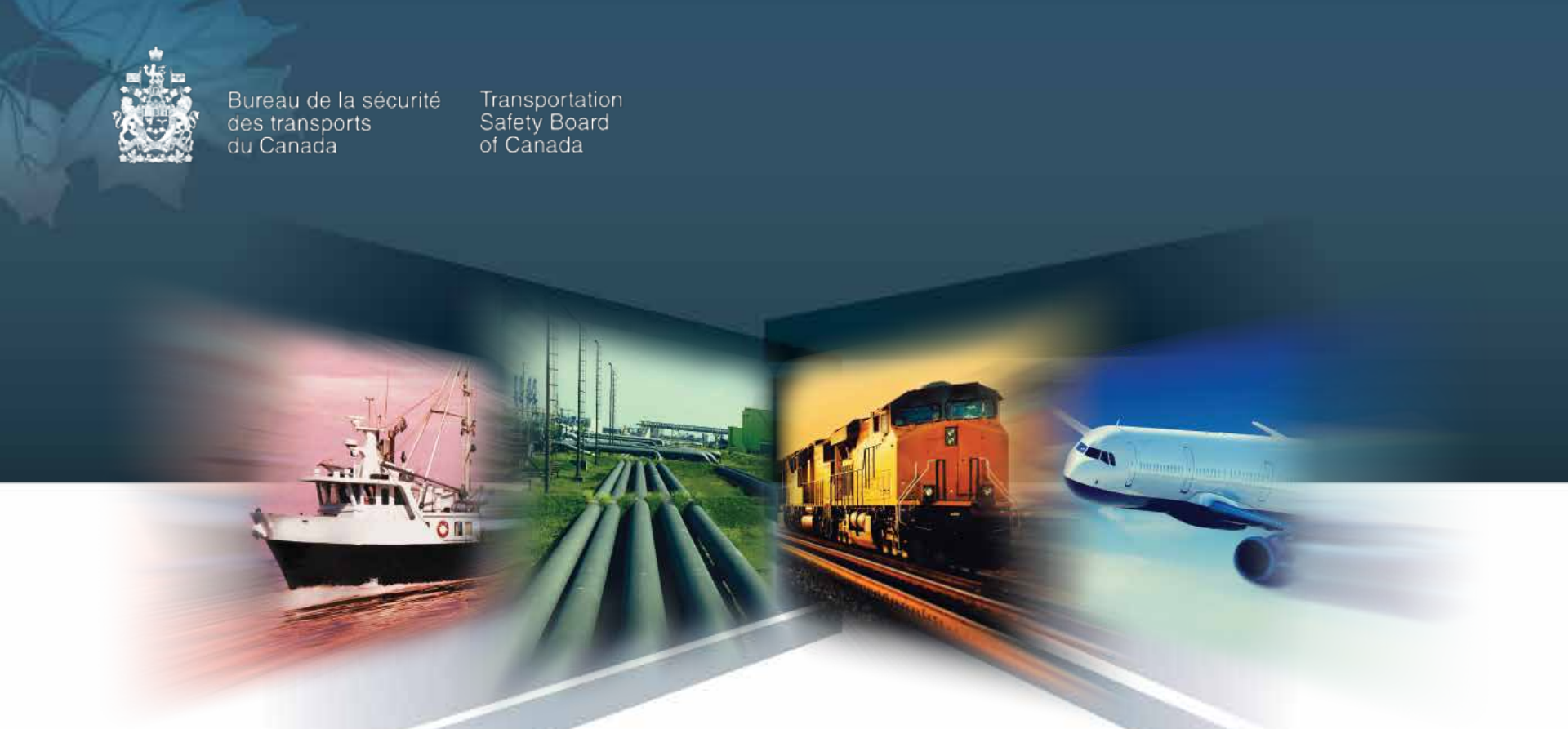

Présentation du BST à l'AQTA 2014

AQTA Congrès 2014

Kathy Fox

Membre, Bureau de la sécurité des transports

Gatineau (Québec), le 20 mars 2014

Canada

Aperçu

- Le BST en bref
- Systèmes de gestion de la sécurité (SGS)
- Enregistreurs légers des données de vol
- Changements aux règlements du BST
- Conclusions

La mission du BST

Promouvoir la sécurité des transports aérien, maritime, ferroviaire et de pipeline relevant de la compétence fédérale :

- en procédant à des enquêtes indépendantes
- en constatant les manquements à la sécurité
- en dégageant les causes et les facteurs contributifs
- en faisant des recommandations
- en publiant des rapports

Les bureaux du BST

- L'administration centrale se trouve à Gatineau (Québec)
- Le laboratoire technique est situé à Ottawa (Ontario)
- Les bureaux régionaux se trouvent partout au pays de façon à permettre aux enquêteurs de se rendre rapidement sur les lieux d'un accident :

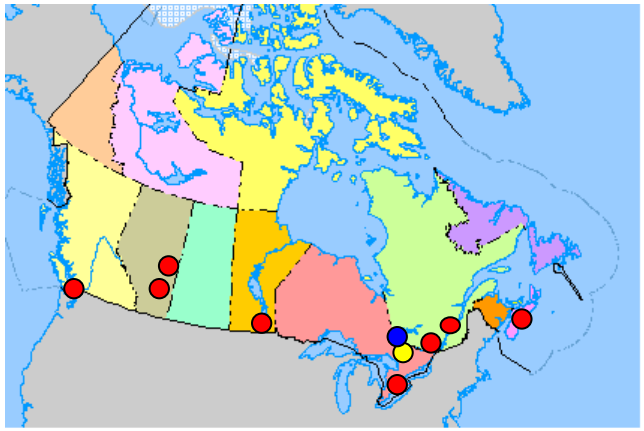

- Vancouver (Colombie-Britannique)
- Calgary (Alberta)
- Edmonton (Alberta)
- Winnipeg (Manitoba)
- Toronto (Ontario)
- Montréal (Québec)
- Québec (Québec)
- Halifax (Nouvelle-Écosse)

Liste de surveillance du BST

Marine

- Systèmes de gestion de la sécurité
- Pertes de vie à bord de bateaux de pêche

Air

- Collisions avec le relief et l'eau
- **Systèmes de gestion de la sécurité**
- Accidents à l'atterrissage et dépassements de pistes
- Risques de collisions en piste

Rail

- Enregistreurs vidéo et enregistreurs de conversations à bord des trains
- Respect de la signalisation
- Collision de trains de voyageurs avec des véhicules

Systèmes de gestion de la sécurité (SGS)

Un SGS intègre la sécurité dans toutes les activités courantes.

« Un processus systématique, explicite et global de gestion des risques inhérents à la sécurité… il devient partie intégrante de la culture de l'organisation et de la façon dont les employés s’acquittent de leurs fonctions. »

Reason, J. (2001). In search of resilience. Flight Safety Australia Septembre-octobre, 25-28.

Équilibrer des priorités concurrentes

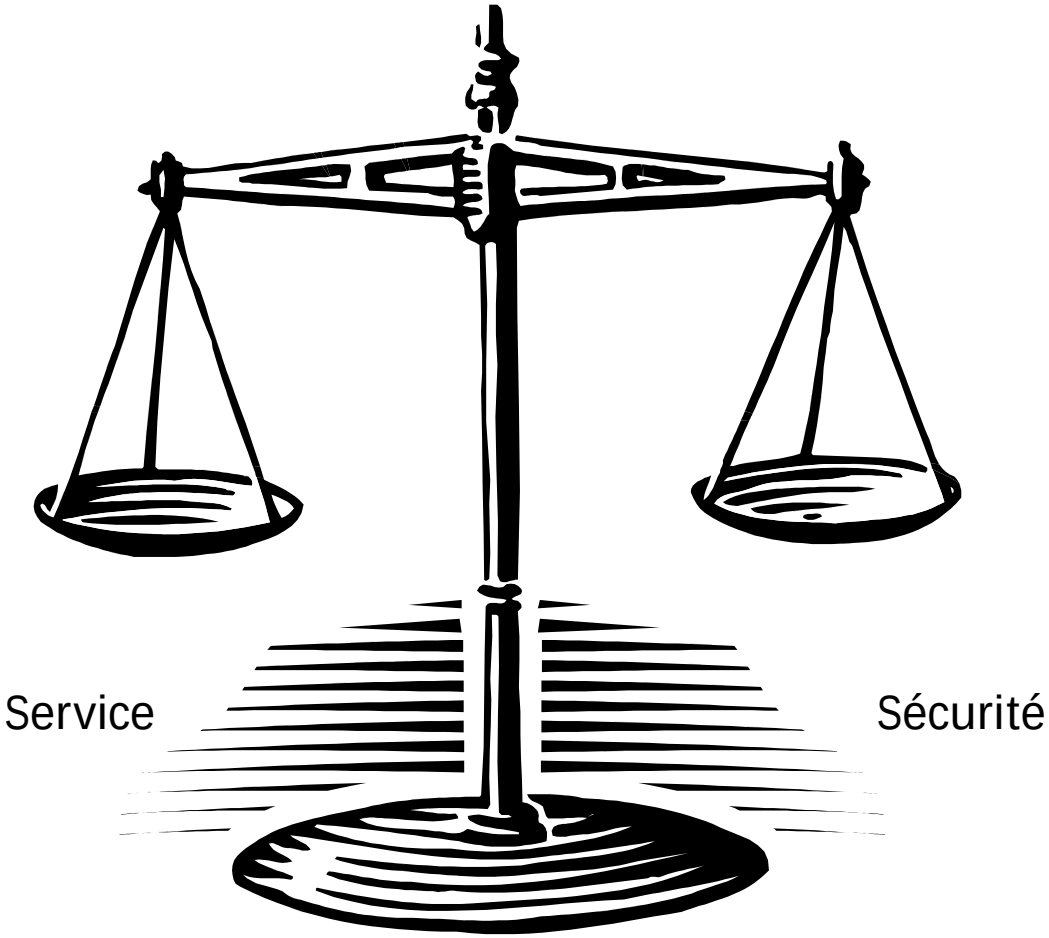

Éléments essentiels d'un SGS

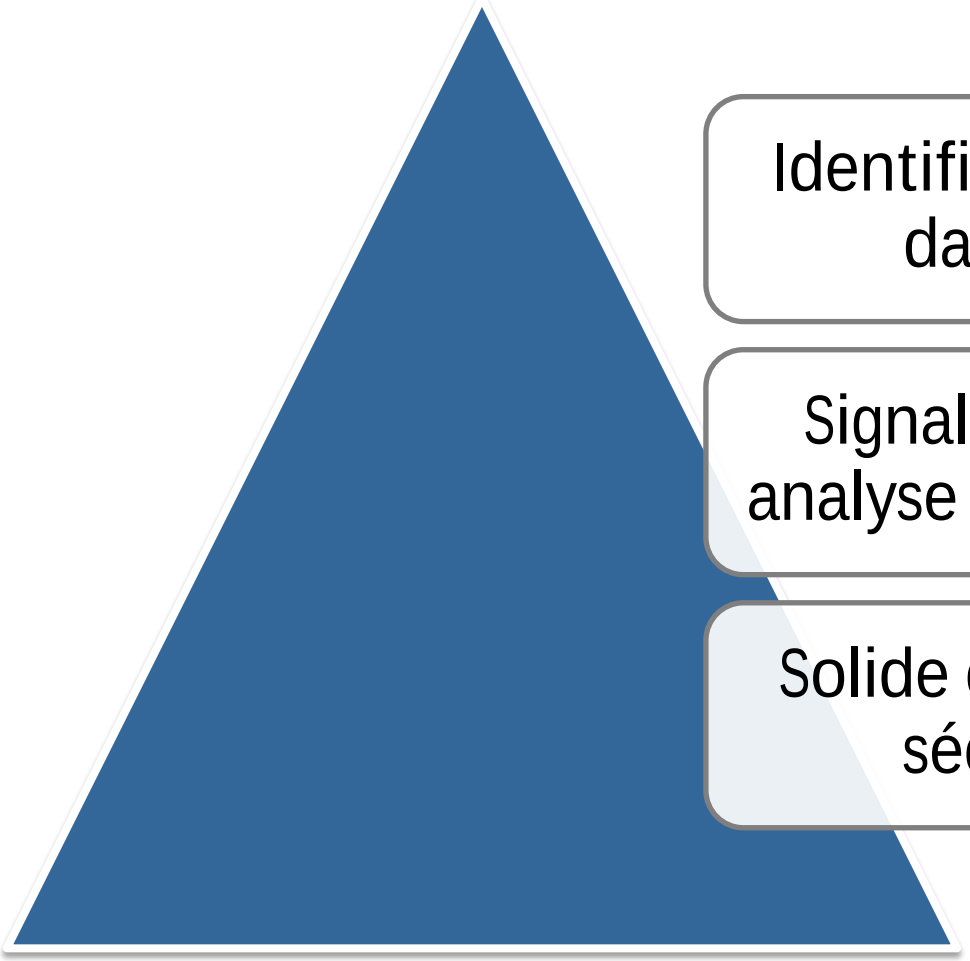

Identification des dangers

Signalement et analyse d’incidents

Solide culture de sécurité

SGS: Idées principales

- « Infrastructure attentive »
  - La gestion efficace de la sécurité repose sur la « culture » et les « processus »
- L'imputabilité organisationnelle est primordiale
- Une surveillance réglementaire efficace est essentielle
- La réussite exige un engagement, de la persévérance et du temps

Étude de cas: A10Q0098

Rapport d'enquête A10Q0098 du BST

A10Q0098

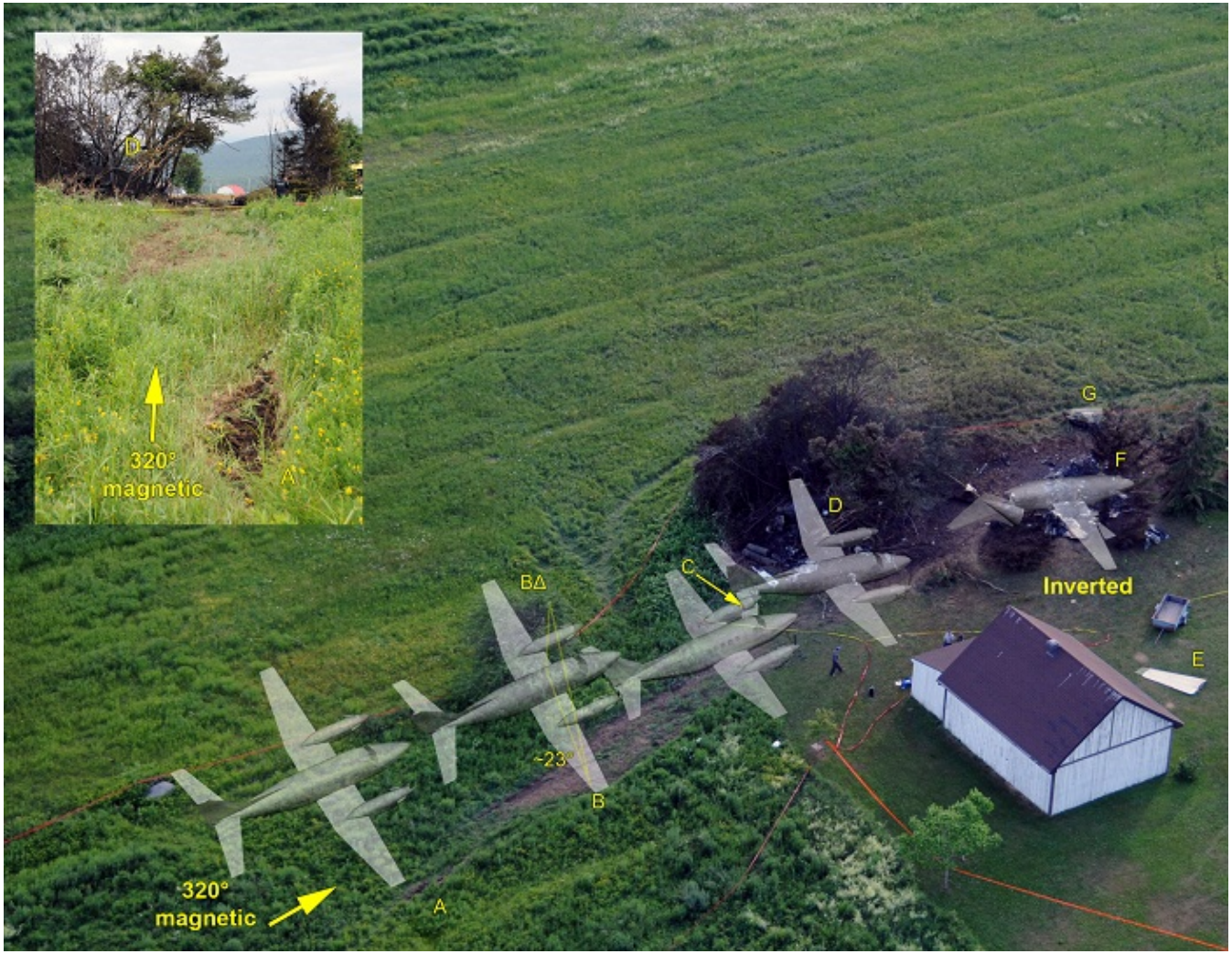

Rapport d'enquête A10Q0098 du BST

Causes et facteurs contributifs (A10Q0098)

- La culture de sécurité déficiente de la compagnie a mené à l'acceptation de pratiques non sécuritaires.

- TC a pris d'importantes mesures, mais celles-ci n'ont pu garantir l'adhésion aux règlements, ce qui a permis à des pratiques non sécuritaires de persister.

Question : un SGS peut-il fonctionner dans une entreprise qui a une culture de sécurité déficiente?

Étude de cas : A11W0048

Rapport d'enquête A11W0048 du BST

Faits établis (A11W0048)

- Il n’a pas été possible de déterminer les raisons de la perte de maîtrise de l’aéronef, qui s’est désintégré en raison de la vitesse élevée.

- L’absence d’enregistrements de conversations dans le poste de pilotage et de données de vol dans le cadre d’une enquête pourrait empêcher la détermination et la communication de lacunes au chapitre de la sécurité et ainsi l’amélioration de la sécurité des transports.

- Si les entreprises n’assurent pas un suivi proactif des données de vol, il se peut qu’il soit impossible de déterminer et de corriger les lacunes en matière de sécurité.

Enregistreurs des données de vol : recommandation

- Le ministère des Transports, en collaboration avec l'industrie, élimine les obstacles et élabore des pratiques recommandées pour mettre en œuvre une surveillance des données de vol et installer des enregistreurs légers des données de vol à l'intention des exploitants commerciaux qui ne sont pas tenus de munir leurs aéronefs de ces systèmes. (**A13-01)**

État en 2013 : Intention satisfaisante

Avec plus de renseignements, tout le monde y gagne.

Exploitant

- La présence d'enregistreurs pourrait avoir une incidence positive sur la prise de décisions des pilotes.
- Le SDV pourrait améliorer la sécurité.
- Les enregistreurs pourraient aider à cerner les risques et les problèmes de sécurité avant un accident
- Ils aident de créer une piste de vérification pour les dossiers des cycles de maintenance

Membres d'équipage

- Procure des occasions d'apprentissage (un outil de formation précieux pour les pilotes)
- Fournit des éléments de preuve concluants d'un événement pour promouvoir la sécurité

BST

- Permet une meilleure compréhension des événements qui ont mené à un accident
- Fournit de l'information pour prévenir les futurs accidents
- Accroît le caractère opportun des enquêtes

Mise à jour des Règlements du BST

- Intégration des politiques et procédures pertinentes du BST, lesquelles ont évolué au cours des 22 dernières années

- Maintenant, le règlement :
  - est plus simple et organisé plus clairement;
  - clarifie des exigences ambiguës (c.-à-d., signalement des événements, entrevues avec les témoins); et
  - modifie en partie les exigences de déclaration en cas d'incident.

Les règlements: survol

- Interprétations
  - Mise à jour des définitions de façon à ce qu'elles correspondent à la terminologie utilisée dans les autres lois fédérales, accords internationaux et normes internationales pertinents

- Six sections réorganisées en deux parties
  - Partie I : Rapports (entre en vigueur le **1 juillet 2014)**
  - Partie II : Enquêtes sur les évènements de transport et enquêtes publiques (est entrée en vigueur le **12 mars 2014)**

Informations qui doivent être signalées

2. (1) (**Ajout**)Toute personne fournissant des services de circulation aérienne et qui constate personnellement l'évènement aéronautique devra signaler celui-ci

(1)(a)(i)(B) Pièces qui se sont détachées

(1)(a)(i)(C) Souffle d'une hélice

(1)(a)(ii) Exclusions (A) et (B) - relèvent désormais de l'incident, conformément aux exigences de l'OACI

(1)(b) Incidents réduits de 5700 kg à 2250 kg incluant la partie VII du Règlement de l'aviation canadien (RAC)

Partie 2 - Enquêtes
Article 9 - Entrevues avec les témoins

9. (1) Huis clos

(2) Personnes présentes à une comparution

(3) Restrictions quant à la présence à une comparution

(4) Exclusion

(5) Déclaration enregistrée

(6) Copie

Conclusions

- L’implantation de systèmes de gestion de la sécurité pourrait être avantageuse pour les entreprises, que la réglementation l’exige ou pas.

- Enregistreurs de données de vol : les installer maintenant pourrait être avantageux pour les exploitants.

- L’industrie peut collaborer avec TC pour lever les obstacles à l’utilisation des enregistreurs de conversations de poste de pilotage et des enregistreurs d’images, et pour promouvoir l’utilisation d’enregistreurs de données de vol à des fins de sécurité.

- http://www.tsb.gc.ca/fra/regs/aviation/index.asp

Des questions?

Canada